

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-012-15512/24/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Anima Investment Network et paiement de la cotisation 2024

83143

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son agenda du développement économique voté le 30 juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers ses filières d'excellence et la démarche collective, structurée et partagée appelée « Provence Africa Connect ».

Dans ce cadre, l'association Anima Investment Network a pour objet de promouvoir l'économie des pays de la zone euroméditerranéenne et d'améliorer leur image économique et industrielle, de contribuer à faire de la zone euro-méditerranéenne dans son ensemble une destination attractive et sûre pour les investisseurs et les entrepreneurs, et un espace de prospérité partagée. Elle participe à la mise en œuvre d'un panel d'activités destinées aux acteurs publics et privés souhaitant agir en Méditerranée et ainsi contribue à l'animation et au renforcement des liens de la Métropole avec la Méditerranée et l'Afrique.

L'association se compose de 4 catégories de membres, répartis sous forme de collèges comme défini dans les statuts de l'association :

- Collège des Membres institutionnels : les membres institutionnels sont les Agences de Promotion de l'investissement (API) et Agences de Développement économiques (ADE), agences publiques nationales et territoriales travaillant dans les domaines d'activité de l'Association dans les pays de la zone Euro-méditerranée ;
- Collège des membres actifs : les membres actifs sont toutes les organisations, autres que les membres institutionnels, des pays de la zone Euro-méditerranée qui s'engagent à participer activement et significativement au programme de travail de l'association et à agir dans l'intérêt général
- Collège des membres associés : ce sont les membres situés hors de la zone Euro-Méditerranée qui souhaitent participer aux activités de l'association et coopérer avec ses membres
- Collège des membres bienfaiteurs de l'association : les membres bienfaiteurs sont les membres issus des autres collèges soutenant le programme de l'association à hauteur de 40 000 euros minimum par an.

La cotisation pour les différents types de membres est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition du Président. Elle varie en fonction du statut de l'organisation et des avantages choisis parmi ceux proposés par l'association. Par décision de son assemblée générale du 18 décembre 2023, l'association ANIMA a acté de l'augmentation de la cotisation pour les membres issus des pays de l'Union Européennes. Pour l'année 2024, le montant de la cotisation est de 3 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°ECO 009-4594/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Anima Investment Network ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le positionnement de Hub Europe-Méditerranée-Afrique est un axe majeur de l'agenda du développement économique ;
- Qu'Anima Investment Network, réseau international de 80 institutions économiques méditerranéennes et africaines, contribue à la stratégie Europe-Méditerranée-Afrique du territoire.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à Anima Investment Network et le paiement de la cotisation 2024, d'un montant de 3 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SRII ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE